



www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr

Le Canard

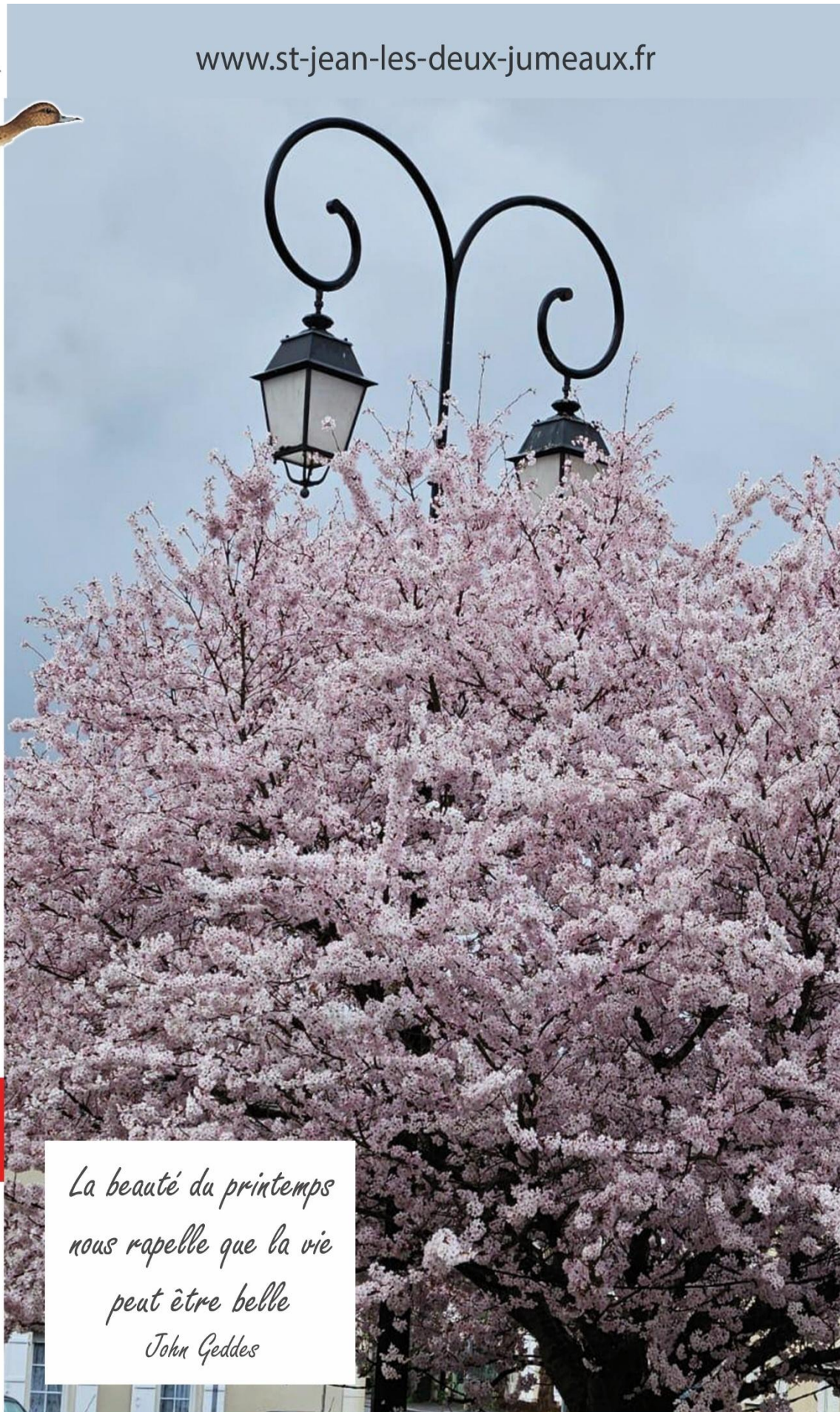
Le journal d'informations de Saint Jean-les-deux-Jumeaux (77660)

2025

Mai
N°112



*La beauté du printemps
nous rappelle que la vie
peut être belle
John Geddes*



Mairie de Saint Jean les Deux Jumeaux

*J'❤
Mon village*

Ingrid SABLIN BALLIVET
Agent général d'assurance AXA France
Mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque
Spécialiste en Art

10 RUE DU FAUBOURG SAINT NICOLAS - 77100 MEAUX
Tél. : 01 60 01 23 23 - Portable : 06 82 35 06 27
E-mail : agence.ballivet@axa.fr
N° Orias 16 005 739 - www.orias.fr

Coordonnées de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 61 rue Taitbout, 75009 Paris



réinventons / notre métier

100% recyclé



Entreprise Brossel sas



Plomberie Chauffage Couverture

16 rue de Longperrier
77100 MEAUX



01 64 34 02 63
accueil@brossel.fr

POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE

OUVERT à Jouarre
Chambre funéraire JEHAN DE BRIE

Pompes Funèbres Petit

4 rue du Petit Huet - 77640 Jouarre
01 60 22 07 07

29 bis avenue Franklin Roosevelt
77260 La-Ferté-sous-Jouarre
01 60 32 02 63

www.petit-funeraire.fr

• Espace d'accueil avec accès privilégiés aux salons de présentation
• Salle omni-culte pour les cérémonies

01 60 22 07 07 - 7j/7 - 24h/24 **PERMANENCE 24h/24 - 7j/7**

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
et Sécurité Incendie

STEELEC

ALARME CHAUFFAGE MISE AUX NORMES VIDÉO SURVEILLANCE

DOMOTIQUE AUTOMATISME ÉCLAIRAGE PUBLIC CABLAGE D'ARMOIRES

au SERVICE des PARTICULIERS et des ENTREPRISES

5 rue Cécile Dumez 77640 JOUARRE
tél : 01.60.32.99.24 mail : info@stelec77.fr

SISTEL'IMMO
ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION

Stéphanie LE BLANC

31 boulevard de Magenta 75010 PARIS - +33 (0)1 40 38 22 22
25 rue Descombes 75017 PARIS - +33 (0)1 40 38 12 12
+33 (0)6 76 56 71 40 - stephanie@sistel-immo.fr
www.sistel-immo.fr

f i in Sistel'Immo **ESTIMATION GRATUITE**

Tendance Clotilde
06.81.38.25.17

Coiffeuse a domicile

N'hésitez pas... Vous gagnerez du temps

BATIMENT

LUCAS

USSY SUR MARNE
01.60.22.13.08

neuf et rénovation depuis 1965

Le mot du Maire



Chères Saint Jeannaises, Chers Saint Jeannais,

Avec l'arrivée du printemps, notre village se réveille et s'anime ! Chaque année apporte son lot de défis, de bonnes nouvelles et parfois des épreuves, tant individuelles que collectives. Bien que la situation internationale soit marquée par des tensions, il existe néanmoins des fenêtres de paix qui nous laissent entrevoir l'espoir de la fin de conflits, tant en Europe qu'au Proche et Moyen-Orient.

Pour notre village, **nous poursuivons avec détermination notre politique d'investissement** soutenue par les subventions de l'Etat, de la Région et du Département que nous remercions chaleureusement.

Ainsi, plusieurs projets verront très prochainement le jour : l'aménagement du haut de la Côte fleurie d'ici mai/juin, la rénovation du court de tennis du haut ainsi que l'acquisition d'un camion benne pour notre équipe technique en remplacement de l'actuel, très vétuste, afin d'assurer un service essentiel pour notre commune.

Ces initiatives font partie de notre engagement constant à améliorer notre cadre de vie et à rendre notre environnement toujours plus agréable.

Dans cette dynamique, nous participons également avec différentes associations sous la houlette de Christelle Bes, « Une cigale dans la fourmilière » à la création d'une fresque représentant la biodiversité de notre village. Cette action permettra de mettre en valeur notre patrimoine naturel et de sensibiliser à la préservation de notre environnement.

Ces actions ne doivent pas occulter les défis importants qui nous attendent.

L'urbanisme, tout d'abord. Nous tenons à ce que Saint Jean reste un village chaleureux et accueillant. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été récemment acté en conseil communautaire. Une enquête publique sera prochainement organisée au cours de laquelle un commissaire enquêteur viendra à votre rencontre.

L'arrivée croissante de nouveaux habitants nous pousse également à repenser nos habitudes pour que Saint Jean soit un village pour tous. Avec le Domaine Saint Jean, nous avons noué depuis plusieurs années un partenariat afin d'organiser ensemble des événements culturels et sportifs ouverts à tous et nous avons été ravis de leur participation au dernier printemps des poètes.

Pour garantir la sécurité de tous, nous avons investi 34 408 euros cette année dans diverses réparations de la voirie. Ces efforts se poursuivront avec la remise en état de la route menant au hameau de Montretout, qui avait déjà bénéficié d'une réhabilitation d'un montant d'environ 100 000 euros en 2024. Suite au glissement de terrain causé par la tempête Kirk, une étude incluant des carottages et un relevé topographique ont été réalisés afin de préparer la remise en état et la réouverture de la rue de Sibut.

Enfin les incivilités, malheureusement toujours trop nombreuses -notamment les dépôts sauvages- ont généré cette année près de 1000 euros de dépenses pour la commune. Un coût lourd pour la collectivité, que nous devons continuer à combattre collectivement.

Malgré ces enjeux, nous restons résolus à maîtriser nos dépenses pour ne pas alourdir la fiscalité, en assurant un service de qualité pour les Saint Jeannais et un esprit convivial dans notre commune.

D'ores et déjà, je vous invite à nous retrouver le 8 mai pour commémorer ensemble les 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale, un moment de mémoire et de partage. Et n'oublions pas le mois de juin, qui sera riche en événements et en activités pour tous.

Ensemble, faisons de Saint Jean un village où il fait bon vivre, pour aujourd'hui et pour demain.

A bientôt !

Laurence MIFFRE-PERETTI

**ATTENTION CHANGEMENT DE L'ADRESSE MAIL
DE LA MAIRIE**

mairie@saintjeanlesdeuxjumeaux.fr



Cérémonie des vœux



De nombreux Saint Jeannais et plusieurs personnalités étaient présents lors de cette traditionnelle cérémonie des vœux : Monsieur Ugo PEZZETTA, Conseiller départemental de Seine et Marne, Président de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie et Maire de la Ferté sous Jouarre, Monsieur Jean François PARIGI, Président du Conseil Départemental de Seine et Marne, ainsi que Monsieur Sabry HANI, Sous-Préfet de Meaux.

Ce moment est toujours l'occasion de présenter les principaux projets réalisés dans notre commune.

2024 restera l'année de l'installation d'une aire de jeu sur le pâtis tant attendu par les familles et, dans le cadre de la sécurisation de la RD 603, la mise aux normes de trois passages piétons, ces deux projets réalisés avec l'aide du Département que nous remercions. Les derniers travaux de modernisation de l'éclairage public sur la rue de la Côte fleurie et le hameau d'Arpentigny, en partenariat avec le SDESM, permettent, par ailleurs, à notre commune d'être désormais entièrement équipée en leds.



Saint Jean n'échappe pas aux effets négatifs du réchauffement climatique. Comme tant d'autres, nous avons souffert de la tempête Kirk qui a entraîné des désordres sévères autour de certains rus qui traversent notre village : un glissement de terrain survenu en bordure du ru de Montretout a conduit à la fermeture du bas de la rue de Sibut notamment. Des travaux seront réalisés rapidement après une étude approfondie du terrain, afin d'assurer la sécurité des automobilistes.

Je tiens ici à remercier notre Agglomération et le Département pour son accompagnement tant au niveau des conseils que des financements pour la remise en état et la prise en charge des frais d'étude. L'abondance des précipitations pluviales, fragilisant par ailleurs l'enracinement des arbres, accompagnée de vents violents provoque leur chute.

Celles-ci sont de plus en plus fréquentes et dangereuses lorsqu'elles se produisent le long des routes.

Après une année 2024 marquée par de belles réalisations et des défis partagés, la cérémonie des vœux a également été l'occasion de présenter les projets envisagés en 2025.





L'année 2025 sera marquée par l'aménagement de voirie de la partie haute de la rue de la Côte fleurie. Les travaux viseront à créer des chemins piétonniers sécurisés, à améliorer la gestion des eaux pluviales et de ruissellement et à renforcer la sécurité de l'axe routier. Des matériaux spécifiques tels que l'enrobé drainant et des dalles alvéolaires faciliteront l'absorption de l'eau lors de pluies importantes. Ce chantier bénéficiera du soutien de la Région à hauteur de 200 000 euros et du Département à hauteur de 150 000 euros.

En parallèle, nous poursuivrons la sécurisation de notre RD 603 à l'aide d'une peinture plastifiée des passages cloutés plus visible, le marquage des places de stationnement et un travail d'ajustement sur la durée des feux rouges.



Bien sûr, une telle cérémonie ne peut se conclure qu'avec des remerciements à nos différents partenaires : nos gendarmes, nos pompiers, les directrices de nos deux écoles, les professeurs des écoles, notre pharmacienne et

nos infirmières libérales sans oublier notre factrice ainsi que les membres des associations qui œuvrent sans relâche pour le bien-être de notre communauté.

Ils sont le reflet des valeurs qui nous unissent et incarnent l'espoir d'une société plus juste, plus solidaire.

La vie dans une commune c'est aussi sa vie économique et tous les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les professions libérales qui dynamisent le village et le font connaître ont également été remerciés chaleureusement.

Tout ne se passe pas toujours comme prévu ni au rythme souhaité mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route vaille que vaille pour que notre commune apporte, le cadre de vie attractif que les Saint Jeannais méritent.

Une commune toujours plus solidaire, plus humaine et plus respectueuse de son environnement où il fait bon vivre.

Les élus n'ont pas été oubliés et ont été remerciés pour leur investissement au sein de la vie municipale qui nécessite parfois de faire des choix compliqués entre famille et investissement, sans oublier le personnel communal qui se donne aussi pleinement, au quotidien, dans sa mission de service public.

Laurence MIFFRE-PERETTI

Notre historien s'en est allé, au revoir Jean Claude !



Jean Claude nous a quittés trop tôt à l'âge de 76 ans. Ce n'était pas seulement un enfant de notre commune, c'était aussi son meilleur ambassadeur. Nous savons combien il était attaché à son cher village de Saint Jean.

En tant qu'historien du village, Jean Claude a consacré une grande partie de sa vie à préserver et à transmettre notre héritage. Grâce à sa passion pour l'histoire locale, il a su éveiller en nous l'amour de notre village et l'importance de notre patrimoine.

Il a parcouru notre commune, collectant des anecdotes, des récits, des souvenirs. Par ses écrits, ses conférences et ses échanges, il a fait vivre l'histoire de notre village, la rendant vibrante et accessible à tous.

C'était également un homme qui participait volontiers et bénévolement aux activités du village. Nous pensons surtout à l'historien qui, à travers les articles du canard, évoquait l'histoire de notre région, passant des mérovingiens au siècle dernier, de Childéric et Dagobert à la guerre de 14/18 et de 1940, évoquant l'évolution de notre village à travers les siècles...

Nous nous souviendrons de lui avec tristesse, mais aussi avec gratitude. Gratitude pour tout ce qu'il a apporté à notre village. Son héritage ne s'arrête pas ici ; il vit en nous, à travers les histoires que nous raconterons à nos enfants et nos petits-enfants.

Merci pour votre sourire, votre amitié et votre passion. Nous continuerons à faire vivre tout ce que vous nous avez transmis.

Laurence et Joseph André MIFFRE-PERETTI





Budget 2025

FISCALITE LOCAL

La commune a voté des taux de taxes inchangés en 2025.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 39,58 %

Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) : 50,62 %

Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires) : 14,24 %

BUDGET COMMUNAL

Le budget communal a été voté à la majorité des voix le 07 avril 2025.

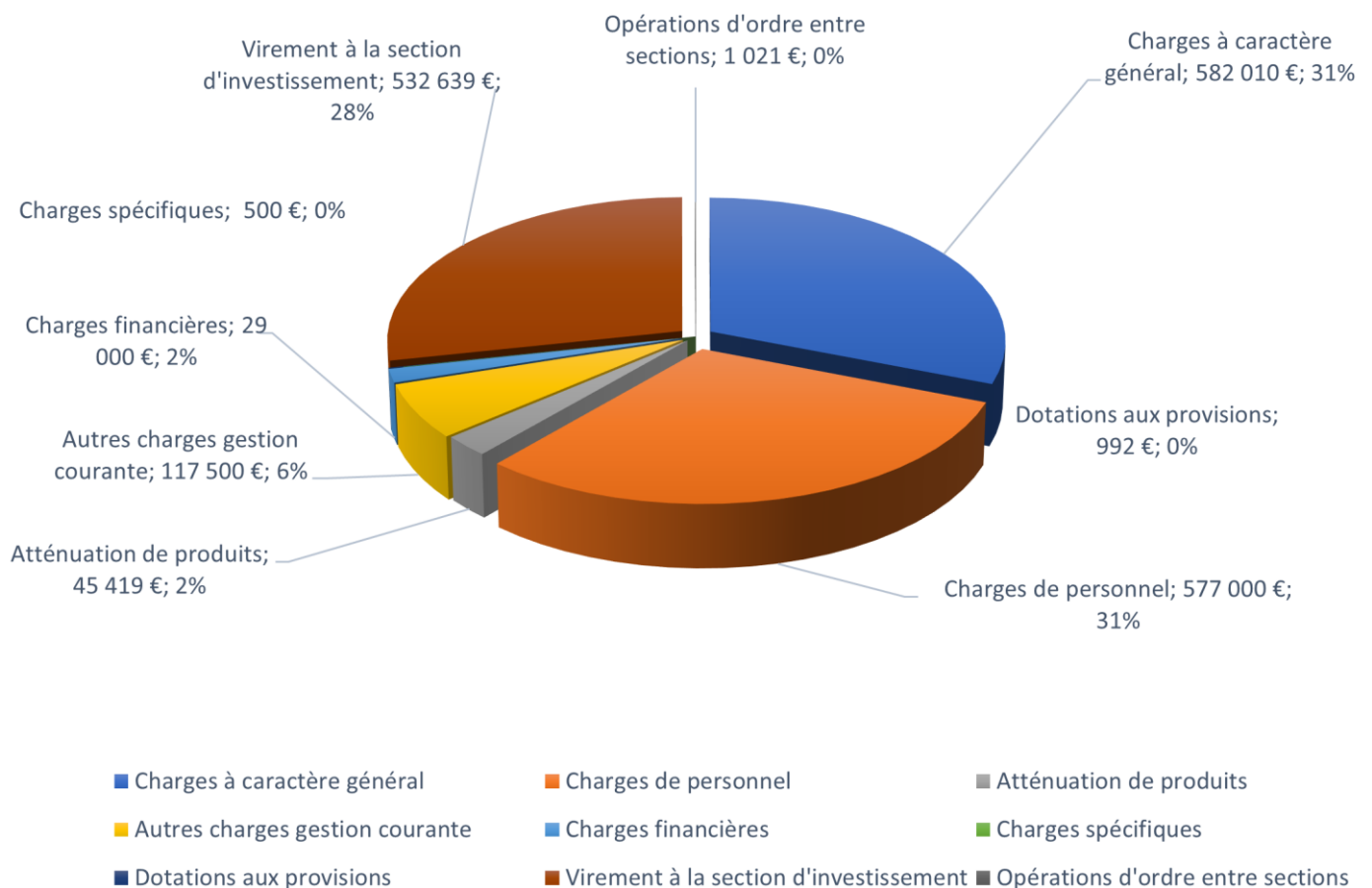
Il contient deux sections :

- Section de fonctionnement : Ce sont toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité. Cela représente majoritairement des charges fixes et des ressources courantes (charges d'entretien, salaires des agents, participations diverses...).

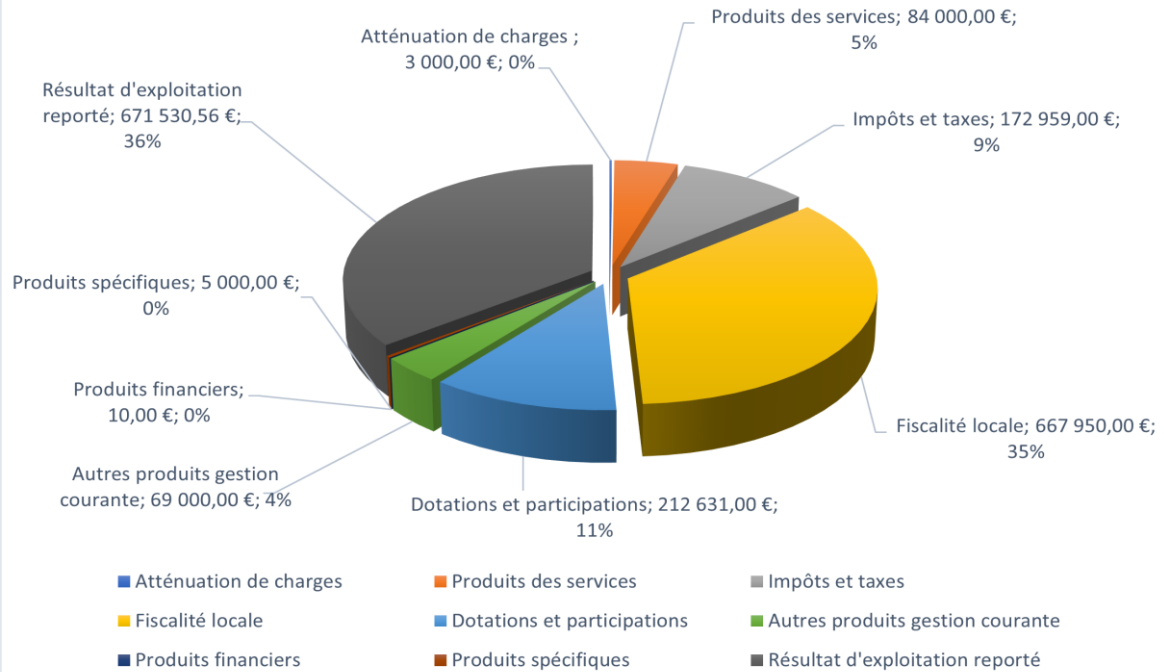
- Section d'investissement : Ce sont toutes les dépenses liées à des projets communaux se traduisant par une modification du patrimoine (travaux, acquisitions...) ainsi que toutes les recettes nécessaires au financement de ces investissements (subventions, emprunts...).

Le budget communal 2025 est équilibré en recettes comme en dépenses à 1 886 080,56 € en section de fonctionnement et 1 258 897,48 € en section d'investissement.

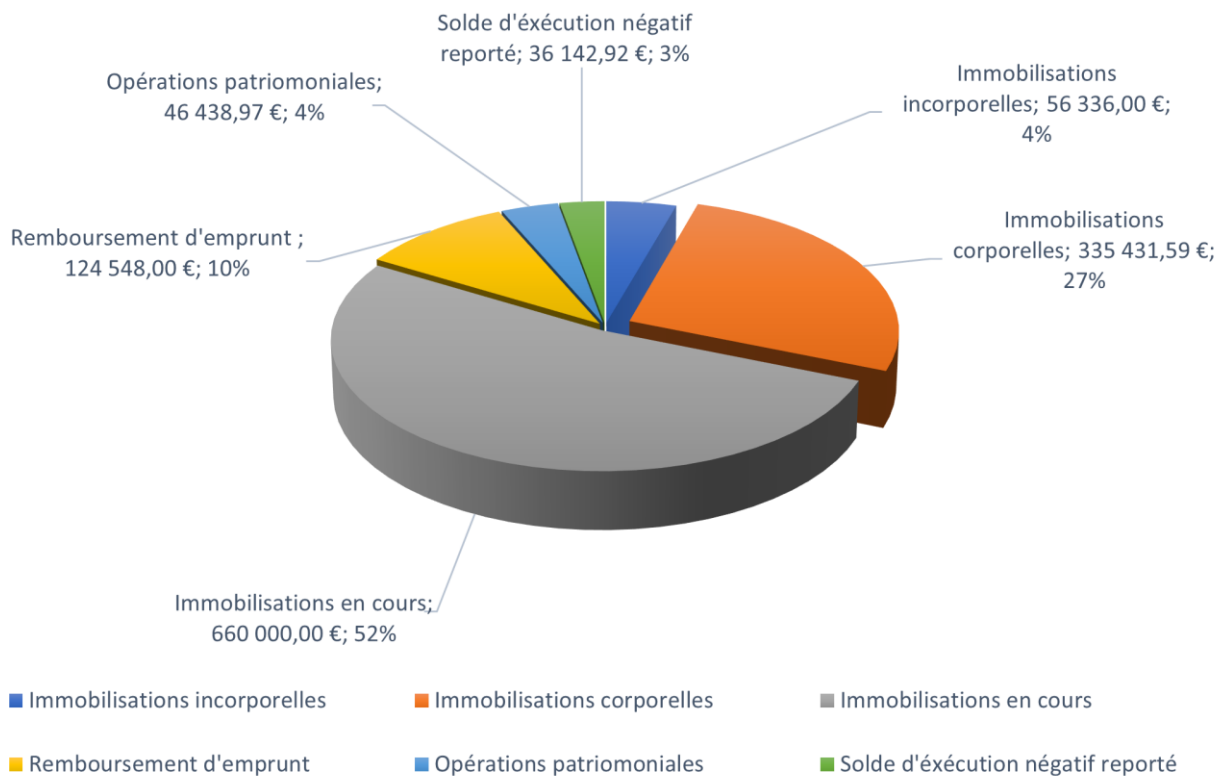
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



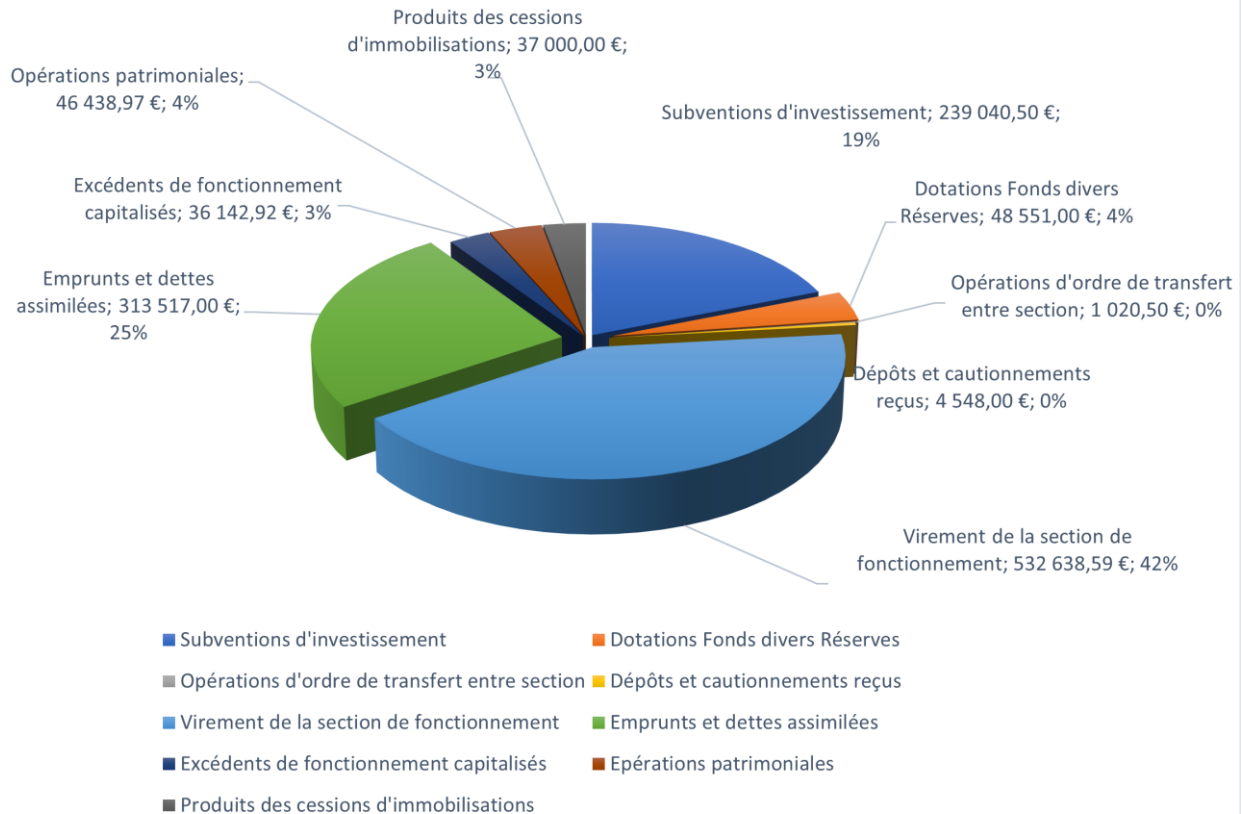
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



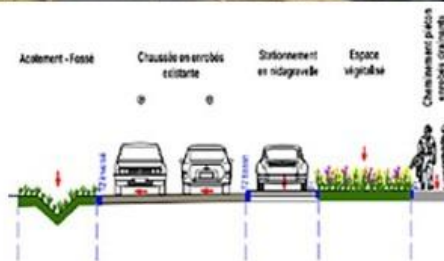
RECETTES D'INVESTISSEMENT



Pour plus d'informations à propos du budget vous pourrez consulter la note de présentation du budget communal 2025 sur notre site internet.

Contrat rural

Aménagement Côte Fleurie



Bientôt le début des travaux de l'aménagement de la rue de la Côte Fleurie (1ère tranche) avec pour objectif 3 grands axes :

- Gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- Création de cheminements piétonniers sécurisés
- Sécurisation de l'axe routier (réduction de la vitesse, création de stationnements et divers aménagements sécurisés)

Montant total du projet : 527 952 Euros HT

Subvention Région Ile de France : 200 000 Euros Subvention Département Seine et Marne : 150 000 Euros

La première tranche concerne la portion partant de la rue André Hache jusqu'à la Dhuis. Tout est prévu pour gêner le moins possible les habitants de cette route mais la circulation sera tout de même impactée. La deuxième tranche partant de la Dhuis jusqu'au bas de la côte fleurie est prévue dans un prochain contrat rural de subvention.

Brigitte HACHE

Le centre de loisirs de Saint Jean



En septembre 2024, à l'accueil de loisirs de Saint Jean les Deux Jumeaux, géré par Charlotte Loisirs depuis 2016, un robot nommé Bumble est venu du futur avec sa machine à remonter le temps pour rencontrer les enfants. Il a besoin de notre aide pour construire une voiture volante. Mais lors de notre départ, un incident s'est produit. En effet la machine s'est dérégulée, nous emmenant dans le passé. Entre préhistoire, Antiquité, Moyen Age, Epoque moderne et contemporaine, une grande aventure pleine de défis attend les enfants au travers d'activités variées tels que les ateliers d'expressions, corporelles, culinaires, manuels, sportifs...

La nuit de la lecture

Belle réussite pour la nuit de la lecture organisée par la Bibliothèque de notre commune ! Réunis autour de trois écrivains de polars et thrillers, Dan Northon, notre célébrité locale, Didier Protat et Nil Borny, les participants ont pu échanger au sujet de l'écriture, de l'inspiration, du choix des personnages, de l'intrigue et réfléchir à une énigme policière à élucider autour d'une scène de crime. Un moment convivial a terminé la soirée. Des écrivains et des Saint Jeannais ravis des quelques heures passées ensemble. Et encore des félicitations pour Jean Paul, notre créateur d'affiche !



Merci Jean Paul, merci Brigitte, Noémie et Sandra pour votre aide et votre présence, merci au public fidèle et bien entendu MERCI à nos trois auteurs ! Venez vite découvrir à la bibliothèque de Saint Jean les livres de Dan Northon !

Laurence MIFFRE-PERETTI



Printemps des poètes – 4ème édition à Saint Jean

Le printemps des poètes a commencé timidement dans notre petite bibliothèque il y a 4 ans. Au fil des années il est devenu un événement incontournable.

Il a fait émerger des poètes, a suscité et libéré l'imagination des enfants comme des adultes qui écrivent mais aussi qui osent s'exprimer devant les spectateurs, ce qui impressionne toujours.

Un grand bravo à notre poète en herbe, le petit Édenn, qui accompagné de ses parents ne s'est laissé impressionné ni par eux, ni par Madame Poupeau, sa directrice de l'Ecole des Lys.

Toutes ces poésies lues nous ont accordé un moment d'évasion autour d'un café, (pas théâtre pour le coup !), mais un café poésie.

Printemps des Poètes



Cette année nous avons également l'association la Kabane qui en parallèle a marqué cet événement en plein air, ce qui est particulièrement inspirant quand on récite.

Merci à tous ces amoureux de la poésie ! Laissez-vous inspirer par ce qui fait du bien à l'esprit.

Rendez-vous est déjà pris, l'an prochain pour notre 5^{ème} édition !

France Lise LOCKEL



Soirée Alsacienne

Une bonne choucroute, un bon D.J., de la bonne humeur et de la convivialité entre la petite centaine de participants. Tous les ingrédients étaient présents afin de passer une excellente soirée !

La piste de danse a été bien remplie tout au long de la soirée.

Merci à notre traiteur « Fiesta Paëlla », à notre D.J. de Label Soirée, à tous les bénévoles de Saint Jean Animations et les autres

Si vous voulez nous rejoindre à Saint Jean Animations, vous êtes les bienvenus

Me contacter au 06.32.90.81.34



Brigitte Hache





La parole aux écoles



Ecole primaire publique
Le Moulin Rompu

Quelques nouvelles de l'école du Moulin Rompu

Nous voilà désormais en mars, et le printemps est là. Nos élèves n'ont cependant pas attendu l'arrivée des beaux jours pour pratiquer des activités sportives. Les enfants des classes de CE1/CM1 et de CM1/CM2 ont pu bénéficier de 8 séances de piscine du 6 au 17 janvier. Pendant ces deux semaines, les matinées des deux classes ont donc été bien occupées. Nous avons pu constater de réels progrès en natation.

Comme tous les ans, M. Velly et Dimitri, intervenants du club de Changis sur Marne, font profiter nos classes de leurs compétences en tennis. Lors de la troisième période, ce sont les classes de PS/MS – GS/CP et CP/CE2 qui ont pu en bénéficier. Les autres classes ont hâte. Ils pourront en profiter dans quelques semaines. C'est en revanche la première fois que nous avons pu organiser une série de six séances de rugby le vendredi matin avec un entraîneur professionnel, du Rugby Club Pays de Meaux. Ses interventions ont concerné les classes de CE1/CM1 et CM1/CM2. Nous remercions l'école de Notre Dame des Lys de nous avoir permis d'utiliser leur créneau. Natation, tennis et rugby ; voilà un programme sportif bien fourni. Bien entendu, nous ne nous sommes pas concentrés uniquement sur le sport. Certaines classes ont participé à la Semaine des Mathématiques. Ils ont travaillé la résolution de problèmes en s'appuyant sur des photos de tous les jours, le but étant de leur faire comprendre que les mathématiques sont utiles au quotidien. D'autre part, M. Thomassin, membre de l'association « La Cigale dans la Fourmilière » a partagé, avec les élèves des



classes de CP/CE2 – CE1/CM1 – CM1/CM2, ses connaissances sur les batraciens au mois de février. Il a dû répondre aux très nombreuses questions des enfants, tant il a su les passionner.

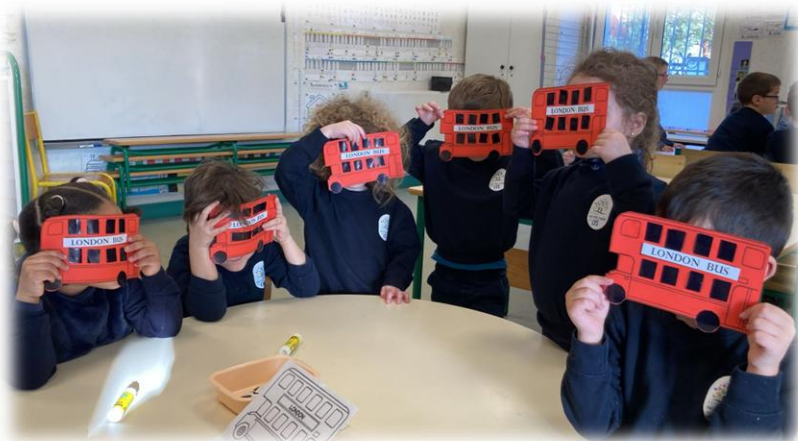
Marie-Laure UNTEREINER,
Directrice de l'école du MOULIN ROMPU



Le printemps annonce de beaux moments à l'école Notre Dame des Lys

Une « journée anglaise » réussie a permis aux élèves de découvrir dès la Petite Section les traditions, la culture et la langue anglaises au travers de jeux de société, d'une escape game et d'activités sportives.

Nous avons défilé déguisés lors de la Mi-Carême le jeudi 27 mars pour la plus grande joie des enfants et de tous les adultes qui nous ont accompagné.



Notre action « Bol de riz » permettra de soutenir cette année l'association « Jardins de Cocagne » qui œuvre à la réinsertion professionnelle via le travail de la terre.

De nombreuses sorties de fin d'année et des voyages à Guédelon et au Puy du Fou sont également au programme.

Nous finirons l'année avec une belle kermesse le samedi 28 Juin de 14h à 17h. Nous vous y attendons nombreux !

Anne-Hélène POUPEAU GROU
Chef d'établissement de l'école Notre Dame des Lys



Les Dames de Chœur : les prochaines dates

Vos Dames de Chœur ont participé à une battle de chorales le 30 novembre dernier à Crégy les Meaux et elles ont remporté le premier prix à savoir la possibilité de jouer leur comédie musicale dans cette belle salle « Signoret-Montand » de Crégy. Une date supplémentaire cette année pour aller les voir... Pour démarrer l'année 2025, ce fut un bel après-midi d'échanges ce dimanche 26 janvier avec le traditionnel spectacle au profit des Restos du Cœur de La Ferté sous Jouarre. Les Dames de Chœur, le groupe Flamenlokas de danseuses de flamenco, le duo « Crispi » et le duo « Tagada » ont occupé la scène en alternance pour le bonheur d'une salle comble. Il y a eu 720kg de dons : un grand merci à tous les donateurs ! La buvette a rapporté un bénéfice de 190€ pour acheter des gâteaux, bonbons, confitures et chocolats pour les enfants selon la demande du Centre des Restos. Les Dames de Chœur ont ensuite repris leurs séances d'apprentissage avec Roger DAVAU pour la partie théâtrale, Fred MOINAUX leur fidèle musicien, Patricia ANDREANI et Laure THOMASSIN leurs cheffes de chœur pour les chansons et chorégraphies.



Avant une répétition de travail pour « Gangsta Mamas »



Notre trophée suite à la battle

Prenez date de suite pour leur prochain spectacle « Gangsta Mamas » :

- Le samedi 10 mai à 20h30 à Sammeron, salle Henri Schuller
- Le samedi 14 juin à 19h30 pour les Estivales à Saint Jean les Deux Jumeaux, salle des fêtes
- Le dimanche 6 juillet à 16h à Crégy les Meaux, salle Signoret-Montand

Contactez les Dames de Chœur sur leur page Facebook :

<https://www.facebook.com/lesdamesdechoeur/>

ou par mail :

Patricia Andréani, Cheffe de Chœur, andreani.pat@gmail.com

Catherine Guillaume, Présidente, guillaumecatherine@free.fr



Retour du tennis de table à Saint-Jean - Quelques places encore disponibles !

Depuis la rentrée de septembre 2024, votre club de tennis de table vous accueille désormais trois fois par semaine (les mardis, jeudis et dimanches) dans la salle polyvalente de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux ! Créé en 1987, le club Saint-Jean T.T. continue d'offrir aux habitants des alentours la possibilité de pratiquer ce sport dans une atmosphère conviviale et chaleureuse. Porté par l'incroyable succès de notre délégation française aux Jeux olympiques de Paris 2024, notamment grâce au talent des frères Lebrun, le club connaît une bonne affluence.

Cependant, nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux joueurs, qu'ils soient débutants ou confirmés, jeunes ou moins jeunes ! Nous proposons plusieurs créneaux d'entraînement réservés alternativement aux jeunes (à partir de 7 ans) et aux adultes, avec deux entraîneurs dédiés deux fois par semaine, ainsi que des séances d'entraînement libre et des soirées compétitions le vendredi pour nos équipes classées. N'hésitez pas à passer nous voir lors de nos créneaux d'entraînement pour une séance d'essai et

découvrir ce sport passionnant, ludique et technique qui renforce la coordination, la concentration et l'habileté, dans la bonne humeur ! Un équipement minimum : short, basket ou tennis de salle et une raquette sont suffisants ! Créneaux horaires : Mardi de 19h30 à 21h30, Jeudi de 17h30 à 19h30, dimanche 10 à 12h sur réservation. Pour plus d'informations sur les créneaux d'entraînement et les modalités d'inscription, contactez-nous par mail (stjeantt@gmail.com) ou par téléphone (06.89.95.86.16 ou 06.75.18.42.73).





moment chaleureux autour des activités que nous proposons : K'treurs après l'école, Apéro-jeux les vendredis soirs, 5 Koncerts par an, Kafé Nature les dimanches matins, ...

Contacts :

2, chemin du vieux pavé, 77660
Saint-Jean-les-deux-Jumeaux
la.kabane77660@gmail.com
Valentin : 06.65.48.12.13.
Elodie : 06.52.01.34.65.

Plus d'infos et toutes nos dates et évènements à retrouver sur notre page facebook « La Kabane » et notre site :

<https://lakabane.assoconnect.com>

Un projet soutenu par la Mairie de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux et la CAF de Seine-et-Marne.

« La Kabane »

Tiers-lieu Nature – Une forêt à partager

Pour toi qui ne connais pas encore la Kabane voici une petite présentation. Située dans la forêt à Saint-Jean, notre association ouvre ses portes à tous ceux qui veulent partager avec nous un

Printemps 2025

Tous à la Kabane !



Vacances de printemps

Vendredi 25 et samedi 26 avril de 14h à 18h
Création Collective du Totem de la Kabane

Fête de la Kabane

Samedi 03 mai de 15h à 22h
Repair Kafé / Ateliers créatifs / Jeux / Koncerts

Fête de la nature

Samedi 24 mai et dimanche 25 mai
Ateliers nichoirs / Veillée Koncert / Bivouak
Ateliers créatifs / Balade des oiseaux (LPO)

Les K'fés Nature Un dimanche par mois de 10h à 16h.
Dimanche 25 mai Balades et ateliers créatifs

Dimanche 15 juin Koncert Jazz

Dimanche 06 juillet Pik Nik en vert

Les Apéros Animés Un vendredi par mois de 19h à 22h.
Vendredi 16 mai Tournoi de Baby Foot

Vendredi 20 juin Veillée chansons

Les K'treurs Un vendredi sur 2 de 16h30 à 18h.
Vendredis 02 mai et 16 mai

Vendredis 06 juin et 20 juin / Vendredi 04 juillet



2 chemin du vieux pavé
77660 Saint-Jean-les-deux-Jumeaux
lakabane.assoconnect.com

Club du 3^{ème} âge



Le club du 3^{ème} Age se réunit tous les jeudis après-midi à la salle des fêtes de 14h30 à 18h00.

Divers jeux de sociétés, un goûter est servi à 16h00.

D'autres événements ont lieu durant l'année : galette des rois, barbecue, buffet campagnard, un repas annuel au « Beau Rivage ». L'adhésion est de 32€. Si vous avez 60 ans et plus alors n'hésitez à nous rejoindre. Renseignements et inscription au 06.71.16.08.05.

Le président, Yves PAINOT



LE LOTO SUCCES !!!



Dimanche 9 février 2025, le super loto organisé par l'association « les P'tits Moulins » a eu un franc succès. L'engouement pour cette manifestation est à la mesure de l'énergie déployée pour vous permettre de passer un agréable moment !! Vous avez été 120 personnes à nous soutenir. Nous tenons à remercier nos partenaires du village, en particulier, la mairie, la boucherie et la boulangerie pour leur générosité. Nos participants ont pu repartir avec un airfryer, un appareil à raclette, une tablette tactile et bien d'autres lots.

Nous espérons que nos prochains événements auront autant de succès :

- **KERMESSE : Le Samedi 21 Juin 2025** (stands de jeux et buvette) suivi du bal de promo des CM2.

Appel aux volontaires pour la tenue des stands.

N'hésitez pas à nous contacter par mail :

« apesj77660@gmail.com »



La saison au tennis club de St Jean Changis a débuté sur de bon augure. Le club compte cette année plus de 250 adhérents et continue à fidéliser plus de 85 % de son effectif.

Toutes les pratiques trouvent leur compte au club, du baby tennis dès 3 ans, en passant par le tennis en pratique libre ou la compétition.

Nouveauté pour cette saison la structure enseignement propose de nouvelles offres notamment l'ouverture d'une section tennis fauteuil qui vient rejoindre la section tennis adapté et tennis santé. Fabien Suinot, l'un des pratiquants Saint Jeannais enchaîne déjà ses premières performances sur des tournois de tennis fauteuil de niveau régional.



Le tournoi open d'hiver du club a regroupé cette année 210 compétiteurs adultes qui se sont affrontés durant une belle quinzaine. Cette compétition vient compléter les nombreuses épreuves par équipe départementales où le club est représenté tout au long de la saison.

Venez nous rejoindre avec nos offres mi-saison !! Informations auprès du directeur sportif Alexandre Velly 06.61.98.17.31 et sur notre site internet www.saintjeantc.fr.

Les prochains événements de l'association :

- Garden Party le 8 juin
- Fête de l'école de tennis le 21/06
- Stage jeunes d'été tout juillet 2025

Le tennis club de St Jean Changis aujourd'hui c'est :

- 250 adhérents en 2025
- 135 enfants en école de tennis
- 2 courts couverts + 4 courts extérieurs
- 2 enseignants professionnels
- 20 bénévoles actifs
- une dizaine d'événements / an



La Sonde et le Goujon de la Marne

Rappel

Vous avez la possibilité de candidater pour être « Gardes pêche » au sein de l'AAPPMA la Sonde et le Goujon de la Marne.

Qu'est-ce qu'un Garde-Pêche Particulier ?

Il est commissionné par une AAPPMA, dont il surveille les baux de pêche bénévolement. Il joue à ce titre un rôle de sensibilisation, d'information du pêcheur. Il est sous la direction du président de son AAPPMA. Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire liée à la police de la pêche. Il se trouve sous la

direction du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal judiciaire. Une formation sera dispensée afin d'acquérir les compétences nécessaires à cette fonction. Celle-ci est dispensée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Nous recherchons des personnes désirant nous rejoindre au sein de notre équipe.

Voir avec notre Président Mr Daniel BOURNICHE : 07 86 27 45 47 ou Mr JP DROUINOT 07 78 63 00 57

LA RÉGLEMENTATION

Les périodes d'ouverture

Désignation des espèces	Cours d'eau de 1 ^{re} catégorie	Cours d'eau de 2 ^{me} catégorie
Truite fario, Saumon de fontaine, Omble chevalier	Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus	Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus
Omble commun	Du troisième samedi de mai au troisième dimanche de septembre inclus	Du troisième samedi de mai au 31 décembre inclus
Brochet, Sandre	Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus	Du 1 ^{er} janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre, inclus
Anguille jaune	Du deuxième samedi de mars au 15 juillet inclus	Du 15 février au 15 juillet
Anguille argentée	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Tous poissons non mentionnés ci-dessus	Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Ecrevisses à pattes rouges, à pattes blanches, des torrents et à pattes grises	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année
Toutes écrevisses non mentionnées	Du deuxième samedi de mars au troisième dimanche de septembre inclus	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Grenouilles	Pêche interdite toute l'année	Pêche interdite toute l'année

En 1^{re} catégorie, tout brochet capturé entre le deuxième samedi de mars et le dernier vendredi d'avril doit obligatoirement être remis à l'eau.

La carte de pêche : AAPPMA La Sonde et le Goujon de la Marne.

Internet : www.federationpeche77.fr ou le Café de la Marne à Ussy sur Marne

Dates prochains Concours de pêche
Feeder 21 Juin inter sociétaire
Feeder 28 Juin AAPPMA

Notre site internet
<https://lesmeandresdelamarne.fr/>

Jean-Pierre DROUINOT

Des nouvelles de L'USCJUSS - le club de foot



Notre association sportive est composée de 200 adhérents qui est dans un état d'esprit exemplaire grâce à nos éducateurs.

Vous êtes conscients malheureusement que le foot est le reflet de notre société (la violence et la discrimination). Au sein de notre club nous veillons à cette charte. Tous les dirigeants sont passés par la FFF aux fichiers des délinquants sexuels ou ayant commis des violences volontaires sur autrui sous peine d'être suspendus à vie d'une licence de football.

A part cela : le club va bien. Merci à toutes les personnes qui donnent (un petit coup de pouce) à nos enfants et autres. Nous sommes à la recherche de jeunes joueurs U14 aux U18 pour la saison prochaine début septembre. Nous organisons des tournois jeunes le 24/25 mai et le 14 juin 2025.

Après quelles années d'interruption la brocante du foot aura lieu le dimanche 6 juillet 2025 au stade d'Ussy sur Marne venez nombreux pour participer ou se rencontrer.

Inscription à partir du 14 juin 06 17 15 56 10

Jean Michel LOYEZ





Surfer sur l'eau avec La Brie des Jardins !

Après les Jardinades du 6 avril, nous démarrons notre nouveau thème :
L'eau du jardin et eau delà.

Voici le programme.

- Du 8 au 11 mai **2025** : séjour breton dans le secteur de Saint-Malo. *
- Dimanche 25 mai : 16h résultats du jeu-concours "Plante ton slip" et goûter à La Kabane.
- Juin : au choix des adhérents.
- Lundi 14 juillet : Fête de l'eau en bords de Marne, à Changis-sur-Marne.
- Samedi 30 août : visite des jardins hortillonages à Amiens pour la Saint Fiacre. *
- Mardi 9 septembre : 19h sortie nature "faune et flore des berges", pique-nique partagé. *
- Dimanche 19 octobre : Troc'Plantes, 14h à 17h.
- Samedi 23 novembre : atelier anti gaspillage alimentaire. Soupe ou lactofermentation.
- Samedi 6 décembre : visite de la Dhuis, date à valider.
- Samedi 10 janvier **2026** : techniques d'arrosage et fabrication d'oyas. *
- Dimanche 8 février, 15h : conférence sur l'eau.
- Samedi 14 mars : atelier créatif avec de l'osier.
- Dimanche 12 avril : Jardinades sur le thème de l'eau.



Et la vie associative

- L'assemblée générale, **samedi 31 janvier 2026**, suivie du repas des adhérents.
- La "Gazette du Jardinier" collective et trimestrielle par et pour les adhérents.
- Déambulations-visites dans les jardins des adhérents qui le souhaitent.
- Atelier "Faire ensemble dans mon jardin" en fonction des propositions.



*réservé aux adhérents

Si vous voulez nous rejoindre, merci de nous contacter par courriel :
labriedesjardins@gmail.com ou suivez le lien HelloAsso avec le QR-Code

Info auprès d'Agathe : 06 72 12 67 79

Bon printemps à tous !



80 ans de la Libération - 1945-2025

Pour célébrer les 80 ans de la libération de 1945, nous vous proposons un programme riche et varié :

- Jeudi 8 mai : Commémoration le matin au Monument aux morts décoré pour la circonstance - présence de reconstituteurs, en partenariat avec Changis.
- 10h30 – Monument aux Morts - Changis sur Marne
- 11h15 – Monument aux Morts - Saint Jean

- Vendredi 9 mai Salle des fêtes Conférences
- 18 h 30 - Focus sur Oradour sur Glane - Jean BARDET
- 19 h 30 - La Libération de la France et plus précisément de notre région- Thomas Hindley
- Verre de l'amitié
- Samedi 10 mai Salle des fêtes 20 h 30 - Concert la Lyre Briarde - musique et mélodies années 30-50 Au chapeau
- Verre de l'amitié

Nous vous attendons nombreux !

Docteur JA MIFFRE-PERETTI





Je suis la petite hirondelle

Je vous fais découvrir la biodiversité du village à travers mes yeux et vous donne des astuces pour la préserver

Nous y sommes, le printemps est enfin arrivé. Cette saison magique marque un tournant dans l'année avec le début des floraisons et des parades nuptiales. La nature nous invite à ouvrir nos cinq sens pour profiter pleinement de ce spectacle éphémère.

En marchant dans le village, et en levant les yeux, vous aurez peut-être remarqué que les premiers arbres ont fleuri, tel un feu d'artifice de couleurs blanche, rose ou jaune. Ce sont des arbres de la famille des *Prunus*, ainsi que les Forsythias qui ouvrent le bal de bal du printemps. Au sol, primevères, jonquilles, violettes, pâquerettes et crocus peuvent avoir croisé votre regard. Le parfum sucré des fleurs est un signal pour les insectes pollinisateurs que la saison de la reproduction a commencé, et que de la nourriture sous forme de pollen et de nectar est disponible. Les premiers bourdons, abeilles ou papillons, tel le paon du jour ou le citron ont commencé à voler ces derniers temps dans notre village.



Citron

Lors de la tonte des pelouses, en conservant des bandes non tondues (bandes refuges), les fleurs sauvages s'expriment librement et favorisant ainsi les insectes pollinisateurs locaux. La sève qui monte dans les arbres, les bourgeons qui éclatent, les nombreuses larves et les chenilles sur les feuilles et écorces sont quant à eux les signaux du début de l'accouplement des oiseaux. Le temps de nourrir les oiseaux est révolu, leur nourriture (graines, vers ou insectes) est désormais abondante. Pour éviter d'empoisonner les oiseaux, insecticides et herbicide sont à oublier définitivement. Enfin, le 15 mars étant derrière nous, il est désormais trop tard pour tailler les arbres et les haies car les oiseaux ont commencé à nicher dedans.



Vous avez peut-être d'ores et déjà entendu certains d'entre eux chanter leur sérénade dès l'aube:

- Le rougequeue, la tourterelle turque et les moineaux domestiques affectionnent les bâtiments de notre village.
- Dans le boisement, le troglodyte mignon, les pics verts et épeiches, le pinson des arbres et la grive musicienne donnent de la voix.
- Aux abords de la Marne, canards colverts, cygnes tuberculés et oies bernaches profitent d'un milieu plus humide.

Le printemps annonce aussi chez les oiseaux le retour des migrateurs depuis l'Afrique vers notre cher village. Chaque année, martinets noirs, hirondelles de fenêtre et hirondelles rustiques choisissent notre village pour nicher. Pour les aider, la préservation de leurs nids est conseillée, mais il est aussi possible d'installer des nids artificiels à côté de nids existants, en bon ou mauvais état. Les beaux jours annoncent également l'envie de passer du temps dans son jardin. Peut-être avez-vous déjà fait les premiers semis de printemps. Au sol, bois mort, branches et feuillages sont précieux pour la biodiversité. Ils offrent le gîte et le couvert à la microfaune du jardin (insectes, grenouilles, hérissons). En les rassemblant et en laissant la créativité s'exprimer, il est possible de constituer une jolie haie sèche ornementale. Un jardin constitue un véritable îlot pour la faune et la flore. A l'image d'une perle à l'échelle d'un collier, chaque jardin représente le maillon d'une chaîne ou d'un chemin vert permettant à la faune de se déplacer. Ce chemin, appelé trame écologique, peut être morcelé, barré par les clôtures des jardins. Pour aider les petits animaux, il est possible de constituer des passages à faune dans les grillages. Je vous souhaite de profiter de ce printemps dans notre beau village et de vous émerveiller autant que moi chaque année à cette même période.



La petite Hirondelle





Quart d'heure détente



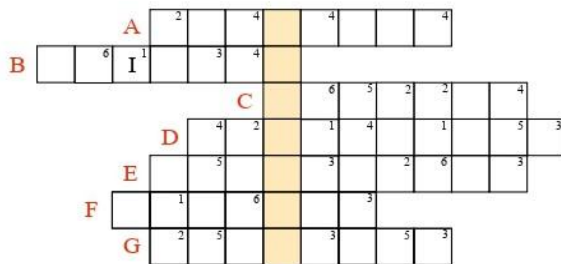
Amaury, Stéphane, Romain et Didier pratiquent chacun un sport différent au niveau compétition (cyclisme, natation, tennis ou ski alpin). Amaury et Didier ne supportent ni le froid, ni la neige, Stéphane et Didier font du vélo uniquement pour se promener Amaury et Stéphane ont horreur de l'eau, enfin Stéphane et Romain ne savent pas servir au tennis, Qui fait du ski alpin de compétition ?

- (A) Romain
- (B) Stéphane
- (C) Stéphane ou Romain
- (D) Amaury
- (E) Didier ou Romain



Répondez aux questions ci-dessous. Certaines lettres sont codées (le code est toujours identique pour la même lettre). La colonne jaune vous révélera le nom du réalisateur du film « Orange mécanique ».

- A Capitale de l'Indonesie qui s'appelait jadis Batavia
- B Ecrivain français, auteur de l'Art poétique en 1674
- C Titre désignant une personne de grande sagesse
- D Mer entre l'Italie et la péninsule balkanique
- E Chanteur français qui a sorti l'album Aimée en 2020
- F Meilleur actrice à Cannes pour Copie Conforme
- G Film de Christopher Nolan ayant remporté 3 oscars



Les sept différences :



Corrections du Canard de janvier :

La première affirmation est fausse, puisque l'énoncé précise que Clotaire est le neveu de Gérard. D'après l'énoncé, Charles qui est le cousin de Clotaire est donc soit le fils soit le neveu de Gérard. Or Clotaire est également le cousin de Paulette, donc celle-ci ne peut être que la fille ou la nièce de Gérard, mais en aucun cas sa cousine. La deuxième affirmation est également éronée. Charles est le cousin de Clotaire et de Paulette, donc celle-ci peut être la sœur de Clotaire (elle a un frère d'après l'énoncé). La troisième affirmation peut donc être vraie.

Les 7 différences :



A bons comptes :

$$((52/4) + 17) \times 12 - 360 = 0$$

$$52/4 = 13$$

$$13+17 = 30$$

$$30 \times 12 = 360$$

$$360-360 = 0$$



Extrait* des procès-verbaux du Conseil Municipal

**les procès-verbaux sont affichés en mairie et publiés sur le site de la commune en intégralité*

Séance du 26 novembre 2024

Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Denise RYCKAERT, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Messieurs Lucantonio TALLARIDA, Franck PLU, Eric SCHNEUWLY, Yves PAINOT et Jean-Marc FABRY-CASADIO.

Etaient absents excusés :

Madame Stéphanie VERWEEN avait donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET.

Etaient absents non excusés :

Madame Juliette MENDES RIBEIRO, Monsieur Christophe RIBEIRO et Madame France-Lise LOCKEL.

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 30/09/2024

Madame le Maire expose que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30/09/2024 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucun retour n'a été fait en mairie. Madame le Maire demande s'il y a des remarques depuis. Le Procès-verbal de la séance du 30/09/2024 est approuvé dans sa rédaction première.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre de la délibération N° 2024.03.19.01 portant sur les délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, une décision du Maire a été prise : décision N° 2024.008 portant sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables présentée par le comptable public.

Communication du rapport d'activité 2023 de la CACPB

Madame Le Maire, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.5211-39, qui fixe comme obligation au Président de chaque EPCI d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, vu le rapport sur l'activité 2023 présenté en conseil communautaire du 16/10/2024, après examen et délibéré, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne communication du rapport au conseil municipal en séance publique.

Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code de l'environnement, vu le Code de l'énergie et en particulier son article L 141-5-3 relatif à la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, vu la loi n° 2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), notamment son article 15, vu le décret n° 2020-456 du 21/04/2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie, vu le schéma régional climat air énergie de la région Ile-de-France approuvé par le conseil régional Ile-de-

France le 23/11/2012 et arrêté par le Préfet de la région Île-de-France le 14/12/2012, vu la démarche engagée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie en faveur de la création d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), vu le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, en date du 30/06/2023, relatif à la définition des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables sur le territoire seine-et-marnais, vu l'avis de la commission Urbanisme / PLU du 05/10/2024, considérant que les zones d'accélération des énergies renouvelables doivent être définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation des zones d'accélération d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées, considérant que les zones d'accélération des énergies renouvelables doivent être définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies, considérant le souhait de la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux de ne pas définir de zones ou secteurs spécifiques eu égard à son territoire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 12 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Nathalie DAGUET, France-Lise LOCKEL, Jean-Marc FABRY CASADIO, Eric SCHNEUWLY, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 1 abstention : Jean-Paul FAIPOUX ; décide d'approuver la décision de la commune, après étude des spécificités de son territoire, de ne pas proposer de zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) ; de valider la transmission de cette délibération auprès du référent préfectoral de Seine-et-Marne à l'instruction des projets d'énergies renouvelables ; d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France (PDMIF) arrêté en Conseil Régional - Avis de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code des Transports et notamment ses articles L.1214-24 à 28, vu la délibération d'IDFM n°20220525-071 en date du 25/05/2022 portant évaluation du PDUIF et mise en révision en vue de l'élaboration du plan des mobilités en Île-de-France, vu la délibération d'IDFM n°20240206-024 en date du 06/02/2024 proposant au Conseil Régional d'Île-de-France d'arrêter le projet de plan des mobilités en Île-de-France 2030, vu la délibération n°CR2024-002 du 27/03/2024 du Conseil Régional arrêtant le projet de PDMIF proposé par IDFM. Ce projet se compose des trois documents : le projet du plan des mobilités en Île-de-France 2030 (stratégie d'action pour une mobilité plus durable et plan d'action) ; de

son annexe accessibilité ; de son rapport environnemental, tels qu'annexés à la présente délibération. Vu le courrier reçu en juillet 2024 du Conseil Régional d'Île-de-France afin d'obtenir un avis du Conseil Municipal de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux sur le projet de PDMIF arrêté par le Conseil Régional, vu l'avis de la commission Urbanisme / PLU du 05/10/2024, considérant que chaque membre du Conseil Municipal a reçu l'ensemble des pièces composant le PDMIF, considérant que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur le projet de PDMIF, conformément à la réglementation en vigueur, entendu l'exposé de Madame le Maire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 9 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Stéphanie VERWEEN, Nathalie DAGUET, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Eric SCHNEUWLY, Yves PAINOT et Franck PLU ; 1 voix « CONTRE » : Lucantonio TALLARIDA et 3 abstentions : Brigitte HACHE, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Emet un avis favorable sur le projet de plan des mobilités d'Île-de-France arrêté en Conseil Régional.

Désignation du référent PLUi dans le cadre de la définition de collaboration entre la commune et la Communauté d'Agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément l'article L.5216-5, vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-8 et suivants, vu la délibération n°2024-144 du Conseil communautaire en date du 16/10/2024 détaillant la prescription d'un Plan Local d'urbanisme Intercommunal et la définition des objectifs poursuivis, des modalités de collaboration avec les communes et de concertation avec le public, vu la Conférence intercommunale des maires qui s'est tenue le 17/09/2024, organisée conformément aux dispositions de l'article L.153-8 du code de l'urbanisme et dont l'objet portait sur les modalités de collaboration entre les communes membres et l'agglomération, avec notamment la mise en place des élu(e)s référent(e)s « PLUi », vu l'avis de la commission Urbanisme / PLU du 05/10/2024, considérant les modalités de collaboration telles que débattues lors de la Conférence intercommunale des maires du 17/09/2024 et détaillées dans la charte de gouvernance, annexée à la délibération de prescription du PLUi. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 12 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Stéphanie VERWEEN, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 1 voix « CONTRE » : Eric SCHNEUWLY ; précise que les modalités de collaboration appliquées sont celles, telles que définies pendant la Conférence intercommunale des maires du 17/09/2024 et détaillées dans la

Charte de gouvernance, désigne Madame Brigitte HACHE, membre du Conseil municipal, en tant qu'élue référente « PLUI » pour la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux ; Madame Laurence MIFFRE - PERETTI, membre du Conseil municipal, en tant que suppléante à l'élue référente « PLUI » pour la commune de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux ; rappelle les missions de l'élue référente « PLUI », à savoir : informer le conseil municipal de l'état d'avancement du PLUI ; être l'interlocuteur privilégié des services de l'Agglomération pour toutes questions liées au PLUI ; recueillir et transmettre les documents, informations, document et avis relatifs à la commune ; participer à l'élaboration du PLUI afin d'assurer un lien entre les instances de pilotage (COPIL élargi), les instances techniques (groupes de travail thématiques) et le conseil municipal et distinguer et débattre sur les singularités de la commune lors des instances techniques.

Création d'un emploi non permanent pour besoin ponctuel

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions du Code de la Fonction Publique. Considérant qu'en raison d'un besoin ponctuel et exceptionnel au service école en raison d'un congé maternité à venir, il y a lieu pour la continuité du service public, de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet sur une durée de 28h00 hebdomadaires pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 1° du CGFP. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet, soit 28/35^{ème} à compter du 01/12/2024, précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Création d'un emploi permanent de Rédacteur pour exercer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie

Conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions du Code de la Fonction Publique. La Loi n° 2023-1380 du 30/12/2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de Mairie énonce désormais l'exercice des fonctions de secrétaire générale de mairie dans le CGCT et CGFP. Cette Loi comporte des dispositions transitoires possibles jusqu'au 31/12/2027 permettant une mise en conformité avec

l'obligation pour les communes de moins de 2 000 habitants de nommer un agent de catégorie B en tant que Secrétaire Générale de Mairie à compter du 01/01/2028. Il est donc proposé au conseil municipal de créer un emploi permanent de Secrétaire Générale de Mairie relevant du grade de Rédacteur catégorie B à temps complet à compter du 01/12/2024. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du code de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 3^{ème} alinéa de l'article L332-14 susvisé, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 12 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Stéphanie VERWEEN, Denise RYCKAERT, Nathalie DAGUET, France-Lise LOCKEL, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 1 abstention : Eric SCHNEUWLY ; décide de créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de Secrétaire Générale de Mairie à temps complet, de modifier le tableau des emplois à compter du 01/12/2024 et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Noël du personnel communal

Comme chaque année il convient de délibérer pour voter le montant accordé pour le Noël du personnel communal. Pour mémoire le montant voté l'an passé s'élevait à 130€ par agent. Madame le Maire précise que l'effectif de la commune compte actuellement 13 agents fonctionnaires et contractuels. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix décide d'attribuer la somme de 130€ par agent communal au titre du Noël 2024 et précise que les crédits nécessaires à l'article 6232 sont inscrits au budget.

Séance du 21 janvier 2025

Etaient présents :

Madame Laurence MIFFRE-PERETTI, Maire, Madame Isabelle CARDON et Monsieur Jean-Paul FAIPOUX Adjoints au Maire, Mesdames Denise RYCKAERT, Juliette MENDES RIBEIRO, Brigitte HACHE, France-Lise LOCKEL, Nathalie DAGUET, Messieurs Lucantonio TALLARIDA, Franck PLU et Eric SCHNEUWLY.

Etaient absents excusés :

Monsieur Yves PAINOT a donné pouvoir à Madame Laurence MIFFRE PERETTI et Monsieur Jean-Marc FABRY-CASADIO a donné pouvoir à Madame Nathalie DAGUET.

Etaient absents non excusés :

Madame Stéphanie VERWEEN et Monsieur Christophe RIBEIRO.

Madame Brigitte HACHE a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du P.V. du Conseil Municipal du 26/11/2024

Madame le Maire expose que le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26/11/2024 a été envoyé à chaque conseiller et qu'aucun retour

n'a été fait en mairie. Le Procès-verbal de la séance du 26/11/2024 est approuvé dans sa rédaction première.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Madame le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2025 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2024. Afin de faciliter les dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2025, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissements imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024. Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 214149,30€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, France-Lise LOCKEL, Isabelle CARDON, Denise RYCKAERT, Jean-Paul FAIPOUX, Franck PLU, Jean-Marc FABRY-CASADIO, Yves PAINOT, Lucantonio TALLARIDA et 2 « ABSTENTIONS » : Juliette MENDES RIBEIRO, Eric SCHNEUWLY ; d'autoriser Madame le Maire à mandater à compter du 01/01/2025 des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025 dans la limite des sommes susnommées.

Avis sur le projet de révision du PLU, bilan de la concertation et poursuite de la procédure

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 27/05/2014, la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux Marne a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme. La création de la Communauté d'Agglomération a entraîné de fait le transfert de la compétence « documents d'urbanisme » à cette dernière ; et il appartient à la Communauté d'Agglomération de poursuivre et de finaliser la procédure en cours. Pour mémoire le projet de PLU s'organise autour des principes d'aménagement et de développement durables suivants : favoriser le développement économique pour un meilleur équilibre habitat/emploi, développer le tissu urbain en cohérence avec les spécificités du territoire, améliorer les déplacements et les circulations, préserver les espaces naturels, agricoles, développer les communications numériques et les réseaux d'énergie, valoriser et protéger le patrimoine urbain, modérer de la consommation d'espace. Les orientations en matière d'aménagement et de développement durables définies dans le PADD du PLU ont fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal acté par une délibération de la commune de Saint Jean les Deux Jumeaux le 25/06/2022. Ce débat a également été acté par le conseil communautaire le 14/12/2022. Le projet de révision du PLU de la commune arrive aujourd'hui à son terme et il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les documents du PLU afin que la procédure puisse

se poursuivre conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. En parallèle il convient que la commune se prononce sur la concertation et en dresse le bilan. Cette concertation s'est effectuée conformément aux dispositions de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme pendant toute la durée de la procédure conformément aux dispositions initialement définies dans la délibération de prescription, à savoir information et mise à disposition des documents de travail tout au long de la procédure en mairie accompagné d'un registre ou chacun pouvait exprimer ses remarques : mise à disposition en mairie des éléments d'étude, organisation d'une réunion publique. Le public a pu s'exprimer au travers du registre mis à disposition en Mairie et lors de la réunion publique du 14/11/2024. Aucune remarque de nature à remettre en cause les orientations du projet n'a été faite dans le cadre de cette concertation et il convient donc de considérer ce bilan favorable. Vu le code de l'urbanisme, vu le code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-57, vu la délibération du conseil municipal de Saint Jean les Deux Jumeaux en date du 27/05/2014 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation, vu l'arrêté préfectoral 2017/DRCL/BCCCL n°91 du 14/11/2017 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion des communautés de communes du Pays de Coulommiers et du Pays Fertois et constatant la composition de son conseil communautaire à compter du 01/01/2018 ; vu l'arrêté préfectoral 2019/DRCL/BLI n°116 du 25/10/2019 portant création d'une communauté d'agglomération issue de la fusion de la communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et de la communauté de Communes du Pays Créçois à compter du 01/01/2020, vu les délibérations actant du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au sein du conseil municipal en date du 25/06/2022 et au sein du conseil communautaire le 14/12/2022, vu la concertation effectuée tout au long de la procédure, vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durables, le rapport de présentation, les documents graphiques, le règlement et les annexes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 2 ABSTENTIONS : Juliette MENDES RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY. Valide le projet de PLU tel qu'il est présenté, acte le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération, demande à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie de finaliser la procédure en procédant à l'ARRET du projet révisé afin de consulter les Personnes Publiques Associées et sollicite la Communauté d'Agglomération afin que soit appliqué au futur plan local d'urbanisme, la partie du code de l'urbanisme relative au contenu modernisé du PLU, c'est-à-dire l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-15 du

code de l'urbanisme entrés en vigueur le 01/01/2016.

Modification du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux : RIFSEEP

Madame la Maire expose à l'Assemblée que la délibération N° 2017.28.11.02 instaurant le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux (RIFSEEP) est devenue obsolète et nécessite une mise à jour concernant les grades concernés par le RIFSEEP. Le Conseil Municipal, sur rapport de Madame la Maire ; vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code Général de la Fonction Publique, vu le décret n° 88-145 du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, vu le décret n°91-875 du 06/09/1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26/01/1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, vu le décret 2010-997 du 26/08/2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés, vu le décret n° 2014-513 du 20/05/2014 portant création d'une nouvelle indemnité dite IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) pour la Fonction Publique d'Etat, vu le décret 2014-1526 du 16/12/2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, vu la circulaire NOR RDFF1427139 C du 05/12/2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 14/01/2025, relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions, sujétions, expertise et à la prise en compte de l'expérience professionnelle pour la partie IFSE et de la manière de servir et de l'engagement professionnel pour la partie CIA en vue de l'application du RIFSEEP, aux agents de la collectivité de Saint Jean les Deux Jumeaux, vu le tableau des effectifs, vu les crédits inscrits au budget, considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attribution et décide de mettre en place le nouveau régime indemnitaire composé de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle, le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Un complément indemnitaire annuel pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel. L'autorité territoriale arrête le montant du CIA déterminé, en tenant compte des résultats de l'évaluation professionnelle selon les critères suivants l'investissement personnel, la prise d'initiative, les résultats professionnels obtenus eu égard aux objectifs fixés dans l'année, les qualités relationnelles et la manière de servir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 2 ABSTENTIONS : Juliette MENDES RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY, décide d'instaurer à compter du 15/01/2025 l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus, le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus et de prévoir la possibilité du maintien aux fonctionnaires concernés à titre individuel, de leur montant antérieur plus élevé en application de l'article 88 de la loi 26/01/1984, dit que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget et d'abroger la délibération 2017.28.11.02 du 28/11/2017.

Vente à l'amiable d'un bien immobilier communal - Modification du prix d'achat

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 30/09/2024, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente du bien communal cadastré A n° 47 à 45000€ net vendeur. Un particulier a fait une proposition d'achat par courrier daté du 30/12/2024 au prix de 37000€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Lucantonio TALLARIDA, Yves PAINOT et Franck PLU et 2 voix « CONTRE » : Juliette MENDES RIBEIRO et Eric SCHNEUWLY. Accepte la proposition d'achat du bien cadastré A N° 47 au prix de vente à 37000€ net vendeur, abroge la délibération N° 2024.30.09.001 et autorise Madame la Maire à signer tous documents se rapportant à ladite vente.

Versement d'un don pour la reconstruction de Mayotte à un fonds de concours spécifique

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 14/12/2024, l'île de Mayotte a été dévastée par le cyclone Chido. Afin de venir en aide pour la reconstruction de ce territoire et de manifester sa solidarité, la commune souhaite effectuer un don par le biais d'un fonds de concours spécifique mis en place par les services de l'Etat. Madame la Maire propose un don à hauteur de 600€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix « POUR » : Laurence MIFFRE PERETTI, Isabelle CARDON, Brigitte HACHE, Nathalie DAGUET, Denise RYCKAERT, France-Lise LOCKEL, Juliette MENDES RIBEIRO, Jean-Paul FAIPOUX, Jean-Marc FABRY CASADIO, Eric SCHNEUWLY, Yves PAINOT et Franck PLU et 1 voix « CONTRE » : Lucantonio TALLARIDA. Accepte de verser un don s'élevant à 600€ pour la reconstruction de Mayotte, autorise Madame la Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du comptable public pour la mise en œuvre de ce don et précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65731 du Budget Primitif 2025.

Horaires des messes



Chaque dimanche à 10h30 en l'Eglise de Saint Jean les Deux Jumeaux sauf le premier dimanche du mois où elle est célébrée dans l'une des autres paroisses du secteur.

<https://poledelizylaferte.catho77.fr/>

Informations mairie

La mairie est ouverte :
lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 16h30
et samedi de 9h00 à 11h00.
La mairie est joignable par téléphone au
01.64.35.90.12

mairie@saintjeanlesdeuxjumeaux.fr

Nous suivre :

<https://www.st-jean-les-deux-jumeaux.fr/>

<https://www.facebook.com/>

Instagram : [mairiesaintjeanlesdeuxjumeaux](#)
Illiwap

Ramassage des poubelles

Afin de ne pas gêner les administrés ni encombrer les trottoirs, merci de rentrer vos poubelles dans la journée qui suit le ramassage. Si tout le monde y met du sien, nous arriverons à satisfaire chacun.



Ordures ménagères bac gris : mercredi matin
Recyclables : un lundi sur deux (semaines paires)
Végétaux : jeudi (du 1er avril au 30 novembre)

Un peu de civisme



Avis à la population ! Les crottes de chiens reviennent. Soyez citoyen ! Ramassez les déjections de votre compagnon à 4 pattes.

Dépôts sauvages

Respect de la nature en général... des chemins, des champs et des bords de Marne en particulier.
L'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux et autres objets en dehors des emplacements désignés à cet effet est passible d'une amende.

Contre le bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :
- de 8h à 12 h et de 14h à 20h les jours ouvrés,
- de 9h à 12h et de 14h à 19h les samedis,
- de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Numéros d'urgences (astreintes)

SAUR (eaux usées) : 01.77.78.80.08
ORANGE : www.dommages-reseaux.orange.fr
ENEDIS : 09.72.67.50.77
GRDF : 0800.47.33.33
Fibre : www.xpfibre.com/declarer-un-dommage-reseau

Publication

Directrice de publication :
Laurence MIFFRE-PERETTI

Comité de rédaction :
Brigitte HACHE
France-Lise LOCKEL
Stéphanie VERWEEN

Mise en page :
Steffy MARTIN-LEBOURG
Composition de la couverture :
Jean-Paul FAIPOUX

Ce canard a été imprimé sur du papier recyclé pour des raisons écologiques.



point S
Pas de stress, il y a point S !

**VOTRE CENTRE POINT S AUTOMOVE
SAINT-JEAN-LES DEUX-JUMEAUX**


PNEU


RÉVISION


MÉCANIQUE


VITRAGE

Tél. 09 87 70 74 72 - 10 rue Raymond Poincaré

Les Serres de Moras
Pépinière - Jardinerie - Décoration - Animalerie


Animalerie


Marché aux fleurs


Décoration


Pépinière


Bassin


Service plantation


Mini-ferme

Venez en famille pour visiter notre ferme ! www.serresdemoras.com
Ouvert tout les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00
77580 Pierrelevée ☎ 01 60 22 15 09



**SPECTACLES -
PROGRAMMATION
CULTURELLE -
ÉCOLE DE CIRQUE
ET DE MAGIE -
STAGES - SORTIES
SCOLAIRES -
ÉVÉNEMENTS**

06 29 20 79 64
royalbouboui.com

CABARET-CIRQUE NÉO-BAROQUE

LAETITIA CASADIO
Secrétariat - Courses.....

**Professionnels & Particuliers
AIDE A DOMICILE**

29 rue pasteur
77660 St Jean les 2 Jumeaux

01 60-32-93 86
06-03-36-84-86
laetitia.casadio@sfr.fr

NOUVEAU
**L'application
COVALTRI^{TT}
est disponible !**

Disponible sur
 Google play
Disponible sur
 App Store

La collecte de vos déchets, à portée de main !

Scanner le QR Code pour accéder au lien de téléchargement




 Formulaires de demandes de bac(s)/ badge/bioseau

 Planning des inscriptions pour la vente de composteur

 Téléchargement des calendriers selon votre commune

 Les dernières actualités de votre syndicat de collecte



Suivez l'actualité de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux en temps réel avec l'application Illiwap en flashant le QR code ci-dessous



Emplacements publicitaires disponibles



Renseignements en mairie au

☎ 01 64 35 90 12



à venir



Samedi 3 mai : Fête de la Kabane
 Dimanche 4 mai : Marché campagnard
 Jeudi 8 mai : Commémoration 8 mai 45 11h15 St Jean
 Vendredi 9 mai : à la salle des fêtes :
 18h30 Conférence Oradour sur Glane
 19h30 Conférence Libération de la France et de notre région
 Samedi 10 mai 20h30 Salle des fêtes
 Concert de la Lyre Briarde musiques et mélodies des années 1930/1950

Samedi 24 mai : Fête du village
 Dimanche 25 mai : Balade et ateliers créatifs la Kabane

Dimanche 8 juin : Brocante
 Samedi 14 et dimanche 15 juin : Exposition estivales
 Samedi 14 juin : Spectacle des Dames de Choeur



Samedi 21 juin : Spectacle et kermesse Ecole du Moulin Rompu
 Fête de la musique
 Samedi 28 juin : Kermesse Ecole Notre. Dame des Lys
 Feux de la Saint Jean
 Dimanche 6 juillet : Marché campagnard
 Brocante du Foot à Ussy
 Lundi 14 juillet : Fête de l'eau

Vendredi 29 août : Feu d'artifice
 Dimanche 7 septembre : Intervillages à Changis